

Compte-rendu de la réunion des EAP de Saint-Jacques et Saint François du 9 octobre 2025

-Retour sur la fête de la paroisse Saint François

Environ 130 repas ont été servis dont une centaine pris sur place dans une bonne ambiance conviviale
77 eco-cups ont été vendues (à noter que le logo de Saint François a été acheté sous 4 versions et peut donc être réutilisé pour d'autres projets ou affiches)

Dans un souci d'évangélisation, pour rendre la procession plus 'visible' on pourrait envisager d'être accompagnés par des musiciens (comme pour le Saint Cordon) ou du moins prévoir une meilleure sonorisation.

Le Père Hervé pense que deux ou trois arrêts pourraient suffire (Chapelle Saint Roch, chapelle N-D ...)

Pour ne pas prolonger trop la célébration, la relique pourrait être juste apportée en procession depuis le fond de l'église et être proposée à la vénération pour ceux qui le désirent après la fin de la messe (préciser que cette relique est un morceau de la tunique de Saint François et une épine du rosier dans lequel il se serait accroché)

-Funérailles à Saint Jacques

Un espoir pour une équipe funérailles dans la paroisse, 3 dames se proposent de se former comme acolytes en vue de devenir officiantes

-arrivée de l'Arche d'Alliance dans les paroisses

En l'absence de nouvelles du Doyenné, nous en reparlerons lors de la prochaine réunion ; elle arrivera à Bruay le 30 novembre (messe d'onze heures commune aux deux paroisses)

-Jubilé de l'Espérance

Face à des demandes de démarche jubilaire communautaire, il est rappelé que cette démarche est plutôt d'ordre personnel, sachant que l'église de Curgies a été désignée 'jubilaire' (comme Saint Géry à Valenciennes et Cambrai et Saint Pierre à Douai) .

L'abbé Hervé doit en parler au recteur, l'abbé Launay...

[Dans une note publiée en mai dernier, le Saint-Siège explique comment obtenir l'indulgence jubilaire accordée à l'occasion du Jubilé 2025. Tout d'abord, les fidèles doivent être "réellement repentis" des péchés qu'ils ont commis et "animés d'un esprit de charité". Ils doivent en outre s'être "purifiés" par le sacrement de pénitence et "nourris de la sainte communion" pendant l'année jubilaire. Enfin, ils doivent prier pour les intentions du pape François. Deux possibilités s'offrent ensuite au fidèle : un pèlerinage (à Rome, en Terre sainte ou vers toute église désignée par un évêque comme lieu lié au Jubilé) ou par un acte de pénitence ou de miséricorde (missions populaires, exercices spirituels, rencontres de formation ou encore action charitable envers les pauvres, les malades, les prisonniers, les étrangers ou les personnes âgées). Lors du Jubilé, l'indulgence peut être obtenue une fois par jour. Cependant, une exception sera accordée pour ceux qui demandent une indulgence pour eux et une autre pour des personnes défunt, qui devront pour cela accéder deux fois à la communion le même jour.]

-Changement des horaires de messes

A compter de la prochaine année liturgique, soit le 6 décembre 2025, les messes du samedi soir seront célébrées à 18h00

Et à partir du 9 novembre 2025, les messes du dimanche sur Saint Jacques seront célébrées à 9h30 à Escautpont puis reprendront à Bruay le 29 mars 2026

-Ordination diaconale Jean-Paul LEDEZ

Elle aura lieu le samedi 22 novembre en l'église Saint Géry de Valenciennes à 15h00 (en même temps que Romain Debrabant)

Prochaine réunion le jeudi 13 novembre

